

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 1^{er} janvier 2022

RASSEMBLEMENT INTERDIT DE TYPE « FREE PARTY »

Le 31 décembre en début de soirée, plusieurs centaines de véhicules ont commencé à converger vers la zone industrielle de Saint – Florentin après s’être retrouvés à Migennes pour y établir une free-party.

Environ 500 véhicules et 1500 personnes occupent de manière illégale la partie extérieure d’un site industriel.

Le préfet de l’Yonne a ouvert un centre opérationnel départemental.

Par arrêté, le préfet a interdit ce type de rassemblement festif musical non déclaré qu’il condamne fermement.

Un important dispositif de gendarmerie est en place afin de sécuriser les abords du site et les axes de circulation. Un périmètre de sécurité a été installé et des contrôles alcoolémie et stupéfiants sont en cours.

Pour préserver l’ordre public et la santé publique, ce rassemblement doit prendre fin et le préfet et les services de l’État sont pleinement mobilisés en ce sens pour libérer la zone.

Le suivi sanitaire de cette manifestation est assuré en lien avec l’agence régionale de santé et les services de secours.

Le Préfet est en lien avec le procureur de la République afin qu’une enquête soit ouverte notamment sous la qualification : d’organisation illicite d’un rassemblement festif à caractère musical

Service du Cabinet,
de la communication et des sécurités publiques
Pôle communication interministérielle

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

1/1

1, place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex

